

GARD
CANTON DE MARGUERITES
CAISSARGUES

ARRETE DU MAIRE PERS N° 2024/012

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de CAISSARGUES

VU le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,

Vu la délibération en date du 18 janvier 2008 portant détermination des ratios promus / promouvables après avis du Comité Social Territorial en date du 15 octobre 2007,

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 22 mars 2021 après avis du Comité Social Territorial en date du 11 mars 2021,

A R R E T E

Art.1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Rédacteur principal 1^{ère} classe

Nom, Prénom	Grade Actuel	Date effet nomination
COHEN Delphine	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe,	01/04/2024

Art 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du Code Général de la Fonction Publique,

Art.3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la Collectivité.

Fait à Caissargues le 10 janvier 2024

Le Maire
Olivier FABREGOUL



Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-informe que le présent arrêté peut faire l'objet 'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérécourse Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr